

LA PREFECTURE COMMUNIQUE

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales et du Cadre de Vie

Une enquête publique relative à la demande de la société HOLCIM REUNION pour l'exploitation d'une centrale de production de béton prêt à l'emploi a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2011 - 535/SG/DRCTCV du 11 avril 2011 sur le territoire de la commune de SAINT-DENIS.

La demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter cette activité est classable sous les rubriques suivantes : 2522 et 1435.

Cette exploitation nécessite une enquête publique qui se déroulera du 20 mai 2011 au 20 juin 2011 à la mairie de SAINT-DENIS.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire :

Monsieur Serge RAMBAUD

et de commissaire enquêteur suppléant :

Monsieur Marcien MARONDE

Il remplacera le commissaire enquêteur titulaire en cas d'empêchement et exercera ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur titulaire ou le commissaire enquêteur suppléant siégera à la mairie de SAINT-DENIS et recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

↳ Mairie de SAINT-DENIS :

le 20 mai 2011	de 8 h à 11 h
le 24 mai 2011	de 13 h à 16 h
le 01 juin 2011	de 13 h à 16 h
le 09 juin 2011	de 13 h à 16 h
le 16 juin 2011	de 13 h à 16 h
le 20 juin 2011	de 13 h à 16 h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, dans le délai d'un mois à compter du jour de l'ouverture de l'enquête publique, sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de SAINT-DENIS (pendant les heures d'ouverture de la mairie) ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête (mairie de SAINT-DENIS).

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture (DRCTCV) ou à la mairie de SAINT-DENIS.

Toute décision préfectorale sera prise après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).